

**Tel que le prescrit l'article 156 du code municipal les élus ont reçu un avis de convocation à cette séance spéciale dans les délais prescrits.**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire, tenue le 30 octobre 2017 au lieu habituel des délibérations sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch et à laquelle les conseillers suivants sont présents, soient :

M. Simon Simard  
Mme Lucie Crépeault  
M. Félix Offroy

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

**2017-10-171 1. Ouverture de la séance et présences**

À 18 h, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

**Adoptée**

**2017-10-172 2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté.

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration
  - 3.1 Octroi du contrat d'entretien des chemins – Hiver 2017-2018
  - 3.2 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal 2018
4. Période de questions
5. Levée de la séance

**Adoptée**

**3. Administration**

**2017-10-173 3.1 Octroi du contrat d'entretien des chemins – Hiver 2017-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité lance un appel d'offres pour son contrat d'entretien des chemins pour l'hiver 2017-2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article numéro 935 du code municipal ordonne que tout contrat de plus de 100 000 \$ ne soit adjugé qu'après demande d'appel d'offres publiques via le SEAO et publié dans un journal;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a déposé son cahier de charges sur le SEAO et publié l'avis public tel que stipulé ;

**CONSIDÉRANT QU'**à la date et à l'heure fixée deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission et qu'elles sont conformes;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts soumissionnés sont :

La Société d'entreprises générales Pajula Ltée	132 432.12 \$ taxes incluses
Les entreprises Roy et frères	142 568.72 \$ taxes incluses

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu d'octroyer le contrat d'entretien des chemins – Hiver 2017-2018 à la Société d'entreprises

générales Pajula Ltée pour un montant de 132 432,12 \$ taxes incluses et de mandater madame Anne-Renée Jacob, directrice générale à procéder à la signature du contrat.

**Adoptée**

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

\_\_\_\_\_  
Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

**2017-10-174 3.2 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront le mercredi et qui débuteront à 20 h :

- |               |              |
|---------------|--------------|
| • 10 janvier  | • 7 février  |
| • 7 mars      | • 4 avril    |
| • 2 mai       | • 6 juin     |
| • 4 juillet   | • 15 août    |
| • 5 septembre | • 3 octobre  |
| • 7 novembre  | • 5 décembre |

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Adoptée**

**4. Période de questions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour**

Aucune question de l'assistance.

**2017-10-175 5. Levée de l'assemblée**

À 18 h 10, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

**Adoptée**

\_\_\_\_\_  
Martin Roch, maire

\_\_\_\_\_  
Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière